

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



|  |                   |
|--|-------------------|
| Nombre de membres en exercice          | 35                |
| Membres présents                       | 26                |
| Membres représentés                    | 8                 |
| Membre absent                          | 1                 |
| Secrétaire de séance                   | Michel Coulanges  |
| Date de la convocation des conseillers | 18 septembre 2024 |
| Date de l'affichage de la convocation  | 18 septembre 2024 |



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES  
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT  
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD,  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES  
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX  
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET  
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

**ABSENTE EXCUSÉE :**

Madame Nadia GHARNIT

**OBJET : Avis sur le projet de modification simplifiée n°3 du PLU – Plan Local d'Urbanisme – de Mitry-Mory**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2121-29,

Vu le Code de l'urbanisme notamment ses articles L153-36 et L153-37,

Vu l'arrêté du Maire n°2024.00178 du 17 juin 2024 portant prescription de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Mitry-Mory,

Vu le courrier du 15 juillet 2024, réceptionné le 17 juillet 2024, de la Mairie de Mitry-Mory demandant l'avis sur le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Mitry-Mory au plus tard le 20 septembre 2024, avant la date de début de mise à disposition du projet au public le 23 septembre 2024,

Vu la date du conseil municipal de Villeparisis en date du 24 septembre 2024,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi du 16 septembre 2024,

**Considérant** qu'après lecture du projet de modification simplifiée n°3, il n'apparaît pas d'impact direct sur le territoire de Villeparisis,

**Considérant** que le projet permet le renouvellement urbain sur des secteurs économique et d'habitat de Mitry-Mory et le développement de projets,

Entendu l'exposé de Madame Laurence GROSSI, Adjointe au maire déléguée à l'urbanisme et aux actions sociales,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

DONNE un avis favorable au projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Mitry-Mory

**Article 2**

DEPOSE cet avis durant la mise à disposition du projet au public au vu de la date du conseil municipal de Villeparisis en date du 24 septembre 2024

**Article 3**

INVITE Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente dont ampliation sera adressée au Sous-préfet de Meaux, à Madame la Maire de Mitry-Mory et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté après le vote suivant :

Adopté après le vote suivant :

34 votants dont 8 pouvoirs

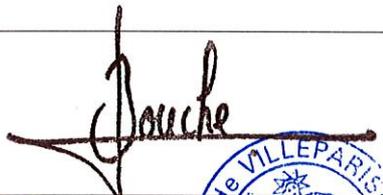
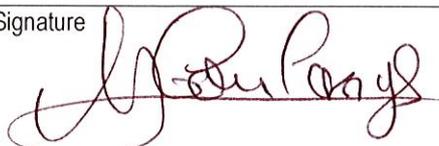
33 pour dont 8 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l'avenir pour ambition)

1 abstention (Monsieur Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE

|  |   |
|--|---|
| Signature<br> | Signature<br> |
| Frédéric BOUCHE<br>Maire   | Michel COULANGES<br>Secrétaire de séance  |



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20240930-24\_09776-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2024  
Date de réception préfecture : 30/09/2024